MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE ARRONDISSEMENT : Mende CANTON : Aumont-Aubrac Envoyé en préfecture le 30/06/2020 Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le 30/06/2020



ID: 048-214800914-20200629-24_2020-DE

Nombre

de conseillers en exercice 7
de présents 7
de votants 7

N° 24/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 29/06/2020

OBJET: TRAVAUX DE DALLAGE DEVANT LE COLUMBARIUM

L'an deux mille vingt et le vingt neuf juin à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents: MMs Josyane PAGES, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, MME Valérie CHAYLA

Etaient absents:

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire un dallage devant le columbarium au cimetière de Marchastel afin d'éviter toute projection de boue et de terre sur le columbarium.

Le Maire a fait faire un devis à la SARL Vernhet de Chaudes Aigues pour réaliser ces travaux dont le montant s'élève à 1 350 € H.T. soit 1 620 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision en ce qui concerne ces travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

- . décide de réaliser ces travaux de dallage devant le columbarium au cimetière de Marchastel
- . accepte le devis présenté par l'entreprise Vernhet de Chaudes Aigues pour un montant de 1 350 € H.T. soit 1 620 € T.T.C.
- . Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document en rapport avec ces travaux.

Au registre sont les signatures des membres présents Pour extrait conforme au registre

